

Bruno Kartheuser
Bruno.Kartheuser@skynet.be

La Communauté germanophone de Belgique

Abstract

Instead of describing the linguistic practices in the German-speaking Community of Belgium, I would like to direct the gaze towards the political reality of the framework which supports the use of languages. This small region of 74,000 people has enjoyed relative autonomy for four decades to safeguard language and culture. Model of the future? Joke and untenable episode over time? Here is a portrait essay.

Keywords: German-speaking Community; Belgium

L'autonomie des 74000

On parle facilement, à propos de la petite Belgique, des « deux » langues, communautés et cultures, entendant par là Flamands et Wallons. Or, cette vue passe sous silence, par ignorance ou par souci de simplification, la troisième langue et communauté belge reconnue par la Constitution, à savoir la Communauté germanophone, dotée depuis 1974 d'un parlement élu et depuis 1984 d'un gouvernement, ceci dans le cadre de la décentralisation et des autonomies relatives accordées aux régions et communautés qui constituent l'État belge dans sa nouvelle mouture.

L'expérience est considérée comme un test intéressant pour évaluer les chances des petites régions ayant une histoire et une culture propres à l'intérieur de pays à culture majoritaire différente.

La Communauté germanophone compte 74.000 habitants sur 10,6 millions de Belges. Pour la comparaison, voici quelques villes belges : Anvers 472.000, Gand 237.000, Charleroi 201.000, Bruges 117.000, Liège 189.000... Les 74.000 habitants vivent sur 854 km² et sont répartis sur deux petites villes – Eupen (19.000 habitants) et St-Vith (3.300 habitants) – et une centaine de villages et hameaux, le tout formant neuf communes, un arrondissement judiciaire et une circonscription électorale européenne. Sur le plan

des « régions » au sens de la constitution belge, la petite entité fait partie intégrante de la Région wallonne (3,5 millions d'habitants) et dispose d'une représentation habituelle de deux à trois conseillers au sein du parlement wallon (75 membres). La Communauté germanophone ne comporte aucun lien structurel avec les deux autres régions que sont Bruxelles et la Flandre.

Sur le plan des dix provinces du pays, elle fait partie de la Province de Liège et elle est en droit d'envoyer six conseillers élus au Conseil provincial (84 membres). Quant au parlement fédéral à Bruxelles, le Conseil d'Eupen désigne un sénateur siégeant au Sénat (71 membres). Il n'existe pas de garantie pour une représentation à la Chambre des Représentants, sujet qui est encore au stade des désidérata. Dans les faits, on constate que les échanges suivis avec les autres régions de Belgique sont plutôt rares.

Un facteur important est la situation géographique: la Communauté germanophone est sise à la frontière allemande, ce qui est à la fois une situation limitrophe en Belgique et une proximité facile avec la culture allemande, dont elle se réclame. Cette position médiane influe grandement sur sa mentalité, sa culture et son mode de vie et produit en de nombreux domaines des mélanges et métissages, d'autant plus que les frontières à l'ère européenne ont beaucoup perdu de leur caractère séparateur.

C'est donc vers l'Allemagne que la Communauté germanophone a développé son réseau relationnel le plus intense, notamment par le biais de l' « Euregio Meuse-Rhin » regroupant les centres de Liège (B), Maastricht (NL) et Aix-la-Chapelle (D). Toutefois, les échanges avec les régions voisines souffrent de la disparité des partenaires. Le système est censé procurer à la petite région des aides, des scènes de présentation, des entrées en Belgique francophone et flamande ainsi qu'en Allemagne. La réciproque est difficile du fait que les partenaires de Bruxelles, Anvers, Liège, Aix-la-Chapelle et Cologne ne peuvent pas trouver dans la Communauté germanophone qui est une région essentiellement rurale un équivalent de leurs structures urbaines. Le mélange *belgitude*-culture allemande est loin d'être perçu par les voisins comme un enrichissement du paysage culturel. Les citoyens germanophones restent – notamment au plan de l'articulation culturelle – en situation d'inégalité tant vis-à-vis des autres Belges que des Allemands.

L'histoire de cette région n'a rien d'un fleuve tranquille. Dans les temps anciens, elle dépendait de Luxembourg, Liège, Cologne, Trèves, Limbourg, puis, pour un court moment de la France, avant d'échoir à la Rhénanie et au Royaume de Prusse, en 1815. Le siècle passé vit, en 1920, l'attachement à la Belgique, suite au Traité de Versailles, puis, en 1940, la récupération par l'Allemagne nazie et finalement le retour à la Belgique. Les lois linguistiques de 1963 définirent le territoire de la région de langue allemande, une sorte de certificat de naissance pour tout ce qui dans la culture relève de la langue. Avec la réforme de l'état belge – la création des communautés et des

régions – s'amorça le départ des 74000 habitants dans une petite autonomie dotée aujourd'hui d'une bureaucratie inflationniste.

Une déclaration de politique générale publiée en septembre 2009 confirme : « La Communauté germanophone doit rester une composante définitive de l'État fédéral belge, autonome et pleinement égale en droit, en tant que Communauté assumant également des compétences régionales, une sorte de Communauté-Région. »

Parmi les aléas de l'autonomie sur un territoire exigu, il faut compter, après à peine quatre décennies, le flétrissement des pratiques démocratiques, une déontologie déficiente dans la pratique politique et administrative, l'abolition du pluralisme politique, avec comme corollaire l'articulation monolithique dans les médias : *un* quotidien, *une* radio et *une* télévision locale – tous subventionnés par les crèches de la Communauté et dès lors en addiction vis-à-vis du pouvoir.

La pratique quotidienne de cette autonomie révèle que la construction souffre d'un handicap fondamental, à savoir la dimension insuffisante, autrement dit, l'absence d'une 'masse critique'. Après ses premiers pas sur la nouvelle scène, on peut déjà saisir la désillusion après l'engouement du départ. Sont déficitaires : la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'indépendance des médias, la tolérance pour une culture intellectuelle dépassant le « terroir ».

Apparaît comme insoluble la question de savoir comment construire un monde cosmopolitique, richement divers et ouvert, avec, à l'encontre, une entité territoriale aux dimensions d'un mouchoir suffisant tout juste à former une commune. Sur le terrain, toutes les articulations des différents organes ont été progressivement subjuguées à l'exécutif. La dérive s'est encore accentuée quand l'appareil d'Eupen se vit attribuer la tutelle des communes.

Chaque accroissement des compétences du mini-état aux dimensions d'un mouchoir amène un affaiblissement des instances de contrôle traditionnelles, à savoir l'État fédéral, la Région wallonne et la Province de Liège. En même temps, le rapprochement du pouvoir de décision a consolidé le fonctionnement monarchique de la petite région. La population n'est pas impliquée dans ces structures. Les élections – avec des taux d'abstention aussi considérables que dans l'immédiat après-guerre, aux alentours des 20 % – confirment cette tendance à la dépolitisation et à une léthargie politique croissante. L'observateur doit avoir l'impression que l'autonomie est avant tout perçue comme un progrès et une valeur par ceux qui en peuplent les structures dirigeantes.

La construction autonome est financée par voie de dotation du gouvernement fédéral, de la Région wallonne et de la Province de Liège. Une politique de rigueur budgétaire comme elle s'impose dans le contexte de crise actuel aura de graves incidences sur le budget et partant sur la viabilité du

petit « État » germanophone. En outre, la poursuite de la décentralisation de l’État belge comporte d’autres facteurs d’instabilité pour la Communauté germanophone.

Dans l’image que la Communauté germanophone présente actuellement, il est difficile de voir les attraits du statut autonome, et la formule politique qui tend plutôt à créer une réserve naturelle n’est pas engageante pour d’autres régions européennes.

La population de la Communauté germanophone n’a pas encore pris la mesure de la formule d’autonomie qui domine sa vie politique. Les signes distinctifs, sur lesquels repose l’autonomie, sont la langue et la culture allemande ainsi que la participation au nazisme (non pas région occupée, mais annexée). L’existence et la survie de la langue est assurée aujourd’hui à tous les niveaux de la vie publique.

À la menace d’un étouffement identitaire, la région doit opposer une ouverture inconditionnelle sur tous les voisinages de langues, de régions et de pays. Elle doit encourager l’engagement citoyen au lieu de le brimer par une pensée unique. Elle doit, en somme, assurer un apport d’oxygène maximal de l’extérieur. Elle se doit, comme mission première, d’organiser la circulation libre des citoyens de la Communauté germanophone dans une Europe plurielle qui elle aussi aurait dépassé ses nationalismes pour parvenir à une authentique culture cosmopolitique. Sans cela, ni la petite région « autonome », ni l’Europa n’auraient de raison d’être.